

Aide humanitaire et coopération au développement : objectifs stratégiques 2019-2022 (18.019)

Soutien à reconduire

La députée Annie Clerc Birambeau a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Par ce rapport, le Conseil d'État présente au Grand Conseil les objectifs qu'il entend poursuivre en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement et plus spécifiquement pour un développement durable.

La fédération neuchâteloise de coopération au développement dénommée Latitude 21 est issue de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement (LAHCD) votée en 2008. Elle est la partenaire unique du gouvernement. Elle compte aujourd'hui 18 associations membres qui, par la mutualisation de leurs ressources, la mise en commun de compétences et le partage d'expériences, ont gagné en solidité et en qualité.

Latitude 21 a pour but de soutenir ces associations, de leur attribuer des fonds octroyés par les collectivités publiques et de promouvoir l'importance de leur action auprès de la population neuchâteloise. C'est une coopération au développement portée par la société civile et soutenue, à notre niveau, par l'engagement de l'État et des communes.

La fédération est également composée d'un conseil et de trois commissions bénévoles. La commission financière s'assure de la bonne gestion financière de la fédération et des associations membres. La commission d'information et de communication organise des manifestations publiques et des programmes pédagogiques de sensibilisation sur le thème de la coopération au développement. La commission des projets s'assure de la qualité et de la durabilité des projets déposés par ses associations. Elle se charge du suivi de leur mise en œuvre et fournit une garantie quant à la bonne utilisation de l'argent des collectivités publiques. Le secrétariat, organe exécutif et salarié de la fédération, en coordonne les activités.

La première partie du rapport dresse le bilan de la fédération pour la période 2014-2018. Ainsi apprenons-nous que 60 projets, pour un montant de 2 millions, ont pu être soutenus et que 2 campagnes d'information ont été lancées. La première, sur le thème de la production et de la consommation durable de biens alimentaires, abordait le gaspillage dans les pays riches et les infrastructures et technologies de conservation obsolètes dans les pays en voie de développement.

La seconde a pour objectif de situer la coopération au développement dans le nouveau cadre de référence que constitue la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, appelée Agenda 2030.

Ce programme de développement a une portée universelle et indivisible. Il insiste sur les notions d'équité et d'égalité.

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, c'est ce à quoi se sont engagés, en septembre 2015, 193 États, dont la Suisse, en adoptant les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles proposées par les Nations unies. Combattre les inégalités, s'attaquer au réchauffement climatique, donner accès à une éducation de qualité et garantir un bien-être pour tous sont autant d'objectifs qui pourront être atteints grâce à la création de partenariats renforcés entre tous les acteurs de la planète, en vue de la réalisation d'un développement global – social, économique et environnemental. Un développement qui devra être durable, valorisant les ressources locales et le travailler ensemble.

La Suisse est très avancée dans la réalisation de ces objectifs sur son territoire et participe à la mise en œuvre de cet ambitieux programme au niveau international par le biais de l'aide publique au développement (APD). Les Cantons s'engagent également en faveur de la coopération internationale. Et notre loi, qui fixe le principe-cadre de la collaboration cantonale en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement, permet à l'État de Neuchâtel de participer activement à la résolution des problèmes sociaux, économiques et environnementaux globaux.

Le groupe socialiste soutient et appuie les activités développées au sein de Latitude 21. Les nouveaux objectifs sont les bienvenus, même si nous avons quelques réserves sur la gestion de l'augmentation du nombre de projets alors que le « gâteau financier » ne progresse que faiblement.

Le groupe socialiste encourage les communes déjà partenaires et celles qui ne le sont pas encore à être des partenaires plus engagés. À l'instar de Val de Travers en développant par exemple une valorisation pédagogique du partenariat qui fait participer des élèves du cycle 3 au choix du projet que soutiendra leur commune. Cela leur permet, en sus des campagnes menées, de développer une conscience civique et un esprit critique vis-à-vis des projets proposés par des associations membres de Latitude 21.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport d'information et appuiera l'engagement financier réévalué afin de permettre à cette fédération de poursuivre ses objectifs et plus particulièrement celui de l'information pour favoriser la compréhension mutuelle et l'ouverture plutôt que la crainte et le repli. Même si cet engagement reste très modeste : 0,013 % du budget cantonal...

Sans contredire ce qui précède, nous nous questionnons et questionnons le Conseil d'État sur l'intérêt potentiel qu'il pourrait y avoir à regrouper certaines compétences à l'échelle romande pour gagner encore en crédibilité et en qualité. [...] » •

Pas de vote.